

CONDITIONS D'ACCEPTATION

PVC mix

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Context: "Le PVC mix est traité séparément par Renewi afin de fournir un flux de PVC le plus pur possible pour le recyclage.

Les déchets de production sont considérés comme une qualité séparée et ne font pas partie de la catégorie PVC mix.



CONDITIONS

Autorisé:

- Uniquement du PVC dur (tubes, goulottes de câble, panneaux, chassis, volets)

Non autorisé:

- Tubes utilisés pour le chauffage au sol (thermo-durcisseurs comme les tubes PEX)
- Tubes PP et PEHD
- Tubes souillés avec du sable, de l'inerte
- Tubes avec remplissage en mousse
- Tube de drainage entouré de noix de coco ou autre
- Tube renforcé avec laine de verre
- Tuyau Tyleen (tuyau goutte à goutte, irrigation dans l'horticulture)
- Chassis avec verre
- Volets avec axe en métal ou en bois
- Plastiques souillés (peinture, ciment)
- Autres matières non-plastiques comme déchets dangereux, déchets industriels, déchets organiques, inertes

Si vos déchets ne remplissent pas ces conditions, consultez les conditions d'acceptation ci-dessous:

- Plastiques durs mix
- Tubes PVC
- Déchets résiduels

TERMES ET CONDITIONS

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser la cargaison concernée et / ou de facturer les frais supplémentaires résultant de la collecte du traitement. La liste «non autorisé» doit être considérée comme non exhaustive et ne sert qu'à clarifier certains flux non conformes qui nécessitent une attention particulière dans le contexte de cette catégorie de déchets. Ces accords de non-conformité aux conditions d'acceptation sont également toujours mentionnés dans les conditions générales de vente ajoutées à nos offres de prix.